SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN

La Préfecture a demandé aux conseils municipaux de se réunir le 09 juin afin de désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
Concernant SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE, le délégué élu est M. Yves CLAMADIEU ; les suppléants sont M. Guy MONTEIX, Mme Lucette DELZOR et Mme Béatrice BAUDONNAT.

Les élus valident l'achat de la parcelle BELLON à La Gare de Laqueuille (parcelle ZC 58 à côté du Bon Gaulois) pour un montant de 9 500€. Cela permettra de la nettoyer afin d'améliorer l'aspect visuel dans le bourg de la Gare et ce terrain pourra être utilisé pour un futur projet.

Les membres de l'association du Moto Club ont enlevé les pneus usagés qui étaient sur leur terrain. Le coût élevé du recyclage est financé par l'association, la municipalité attribue une subvention exceptionnelle de 500€ pour les aider et les remercier d'avoir effectué ces travaux.

Il est désormais obligatoire de désigner un référent déontologue des élus pour chaque collectivité. Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. L'AMF63 propose une liste de trois personnes qu'elle a sollicité et qui ont accepté de remplir cette fonction pour les communes et intercommunalités du Puy-de-Dôme. Le conseil municipal décide de choisir, Monsieur René PAGIS, gendarme et magistrat retraité, pour assurer cette tâche. Celui-ci sera rémunéré seulement en cas d'intervention à la demande des élus.

L'ONF propose une coupe de bois sur la parcelle 18.B sur la forêt sectionale de Courtevialle – Puy Lavèze qui a été validée en bois façonnés. Le conseil municipal demande à ce que les hêtres soient réservés pour les ayants-droits.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe la municipalité qu'une réunion concernant le PLU aura lieu le 29 juin à 14h avec toutes les personnes et services publics associés au projet. Les élus municipaux et les maires des communes voisines sont également conviés.

La Mairie a reçu un arrêté de la Préfecture informant que certaines personnes ont une autorisation de pénétrer sur les propriétés privées pour réaliser des inventaires scientifiques dans le cadre des missions d'intérêt général du Conservatoire botanique national du Massif Central.
Les propriétaires ont donc l'obligation de laisser ces personnes habilitées à entrer sur les terrains pour mener à bien leur mission.

Les élus municipaux décident d'organiser une réunion publique le vendredi 7 juillet à 20h à la salle des fêtes Daniel BELLAIGUE pour présenter le projet de rénovation thermique de celle-ci.
Nous invitons vivement la population à participer à cette séance de présentation générale de l'ensemble des travaux prévus.

Le sujet de l’isolation ou non du plafond sera évoqué avec l’énumération des avantages et inconvénients pour chaque alternative.
A l’issue de cette réunion, les participants pourront donner leurs avis en votant pour la solution qui leur paraîtra la mieux adaptée pour l’usage future de cette salle.
Le conseil municipal attend les résultats importants de ce sondage pour poursuivre le projet et s’engage à respecter la volonté des personnes présentes.